

N° 96

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

Annexe au procès-verbal de la séance du 16 novembre 1987.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1988, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME V

Défense.

SECTION « GENDARMERIE »

Par M. Michel ALLONCLE,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Yvon Bourges, Pierre Matraja, Michel d'Aillières, Emile Didier, vice-présidents ; Jean Garcia, Jacques Genton, Michel Alloncle, Guy Cabanel, secrétaires ; MM. Paul Alduy, Jean-Pierre Bayle, Jean-Michel Baylet, Jean-Luc Bécart, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Michel Caldaguès, Jean Chamant, Jean-Paul Chambriard, Jacques Chaumont, Michel Chauty, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Michel Crucis, André Delelis, Claude Estier, Maurice Faure, Louis de la Forest, Gérard Gaud, Philippe de Gaulle, Michel Giraud, Jacques Golliet, Mme Nicole de Hauteclouque, MM. Marcel Henry, Louis Jung, Christian de La Malène, Bastien Leccia, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Pierre Merli, Daniel Millaud, Claude Mont, Michel Moreigne, Jean Natali, Charles Ornano, Paul d'Ornano, Robert Pontillon, Roger Poudonson, Paul Robert, Emile Tricon, Xavier de Villepin, Albert Voilquin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (8^e législ.) : 941 et annexes, 960 (annexes n^{os} 38 et 39), 963 (tome VI) et T.A. 175.

Sénat : 92 et 93 (annexes n^{os} 44 et 45) (1987-1988).

Loi de finances. — Défense - Gendarmerie.

Mesdames, Messieurs,

L'avis que nous avons l'honneur de vous présenter aujourd'hui sur le budget de la gendarmerie pour 1988 s'ouvrira sur une présentation chiffrée générale, qui comprendra la présentation proprement dite des crédits et des autorisations de programme, en même temps que des graphiques matérialisant l'emploi des crédits.

Ensuite, nous aborderons le problème des missions de l'arme, avant de faire un survol rapide des questions concernant les effectifs et les personnes. Nos réflexions suivantes porteront sur l'effort d'équipement que poursuit et intensifie la gendarmerie tout particulièrement dans les domaines de l'informatique et des transmissions.

1 - Présentation chiffrée générale.

L'ensemble des crédits des autorisations de programme fixés par le budget de la gendarmerie pour 1988 est développé par le tableau suivant qui indique les variations en chiffres et en pourcentages par rapport au budget de 1987.

Titre	Crédits						Autorisations de programme		
	1987	1988					1987	1988	
	Crédits votés	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	Total	%	Votées	Demandées	%
Dépenses ordinaires.									
Titre III	13 447 000 000	+100 684 000	13 547 684 000	+140 628 000	13 688 312 000	»	»	»	»
Titre IV	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total dépenses ordinaires	13 447 000 000	+100 684 000	13 547 684 000	+140 628 000	13 688 312 000	+1,79	»	»	»
Dépenses en capital.									
Titre V	1 541 000 000	»	1 095 000 000	592 000 000	1 687 000 000	»	1 770 000 000	1 779 000 000	»
Titre VI	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total dépenses en capital	1 541 000 000	»	1 095 000 000	592 000 000	1 687 000 000	+9,47	1 770 000 000	1 779 000 000	+0,5
Total général	14 988 000 000	»	14 642 684 000	732 628 000	15 375 312 000	+2,5	1 770 000 000	1 779 000 000	»

Si l'augmentation, en francs courants, de 1,79% des crédits de fonctionnement marque le maintien en l'état du titre III, en revanche, au titre V, (équipement), les crédits de paiement sont affectés d'une augmentation de 9,47%, sensiblement supérieure au pourcentage de 6% de l'ensemble des crédits d'équipement des armées prévu par la programmation. L'effort est donc sensible, après l'augmentation de 1987, qui, elle, était de 13,30% dans le premier budget de la programmation 1987-1991.

Les autorisations de programme, elles, ne marquent qu'une progression de 0,5%, ce qui s'explique par l'importance des autorisations de programme accordées par le budget 1987, qui étaient en augmentation de 9,13% par rapport au budget précédent.

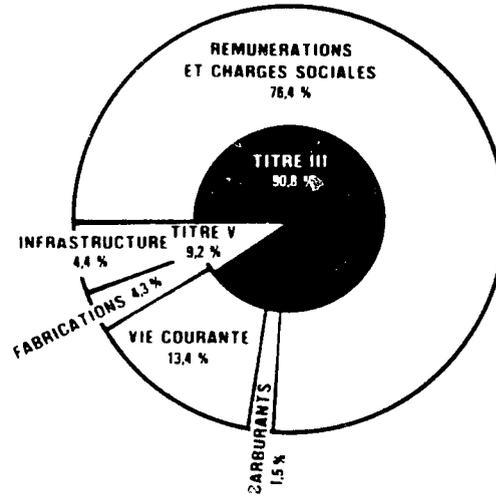
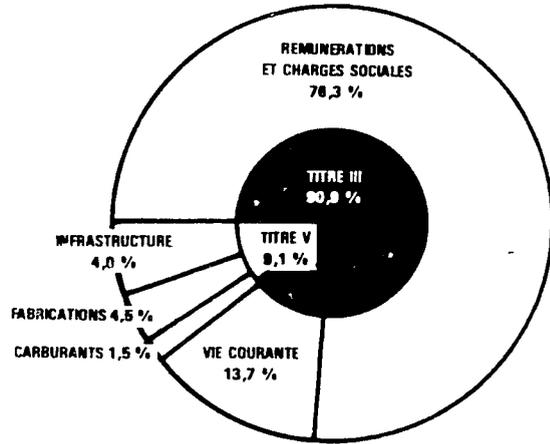
L'emploi de ces crédits est matérialisé par les graphiques ci-dessous, qui permettent de comparer le budget 1988 à ceux des quatre exercices précédents.

1984

BUDGET GENDARMERIE

1985

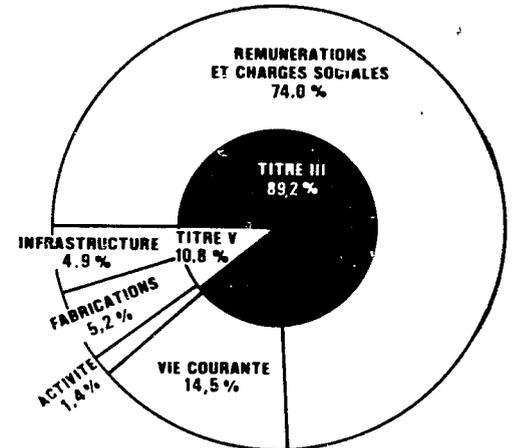
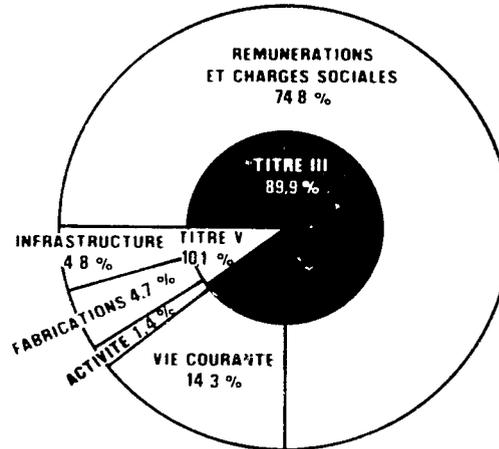
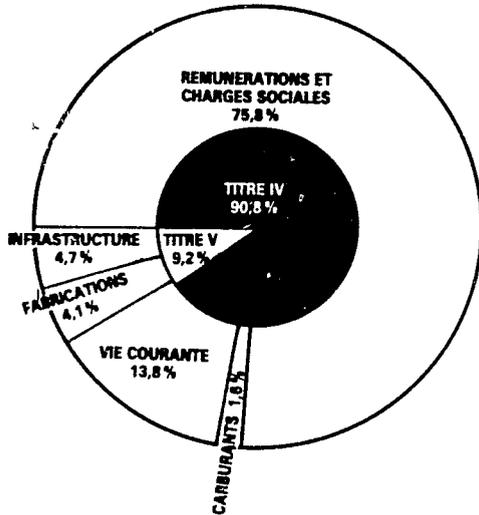
Emploi des crédits



1986

1987

1988



A l'examen de ces graphiques, il est possible de constater la continuation de l'effort qui porte sur le titre V. C'est d'autant plus remarquable que, nous le savons, le budget de la gendarmerie, arme des personnels d'active, comporte près de 90% de dépenses pratiquement incompressibles, concernant les rémunérations et charges sociales et les dépenses de la vie courante.

Pour 1987, le titre V s'était vu affecter un pourcentage d'augmentation de 10,1%, significatif par rapport aux trois précédents (9,1%, 9,2% et 9,2%). Pour 1988, le titre V représentera 10,8% d'augmentation.

Le renversement de tendance que nous vous indiquions l'an dernier continue donc comme le prévoyait la programmation. Il se traduit tout particulièrement par les mesures suivantes :

Pour les dépenses ordinaires, il s'agit de :

- la création de 200 emplois de gendarmes et de 500 emplois de gendarmes auxiliaires au titre du renforcement des effectifs ;
- la création de 13 emplois (1 officier + 12 sous-officiers) pour la mise sur pied du Service central d'investigations criminelles ;
- l'augmentation des effectifs de la gendarmerie de l'armement (27 sous-officiers + 10 gendarmes auxiliaires) gagée en emplois et crédits par la Délégation générale pour l'armement ;
- la création d'un emploi d'officier affecté à la Direction générale de la sécurité extérieure ;
- du transfert budgétaire en emplois et crédits de 3 officiers et 35 sous-officiers au bénéfice du Secrétariat général de la défense nationale (1) ;
- la transformation de 300 emplois de gendarmes en 300 emplois de gradés (30 majors - 40 adjudants-chefs - 110 adjudants - 120 maréchaux des logis-chefs) au titre de l'amélioration de la pyramide des grades.

Les dotations budgétaires prévues en matière de fonctionnement permettront à la gendarmerie de maintenir la capacité opérationnelle de ses unités au niveau atteint en 1986 au prix d'une certaine réduction des crédits consacrés aux activités de soutien.

(1) Ces effectifs étaient, jusqu'alors, en participation externe pour ce qui concerne les officiers et mis à disposition pour ce qui concerne les sous-officiers.

En ce qui concerne les dépenses en capital, la dotation en crédits de paiement, en hausse de 9,5% en francs courants, est conforme aux objectifs de la loi de programmation 1987-1991.

Les investissements de la gendarmerie porteront notamment sur :

- la poursuite de la rénovation du casernement (à hauteur de 1.030 ERUL (1) environ) et de la modernisation de ses équipements principaux (véhicules tactiques - réseaux de transmission et télématique) ;
- le lancement de programmes nouveaux (télécopieurs chiffants, matériels de chiffrement téléphonique, équipements de police technique et scientifique, éthylomètres).

L'axe d'effort "transmissions-mobilité" prescrit par le ministre à la gendarmerie sera donc maintenu.

En tout état de cause, avant d'analyser plus finement ces données, il est possible de conclure cet examen très général en disant que le titre V, en augmentation, est satisfaisant, et que le titre III, pratiquement stable, ne donnera pas aux budgets de fonctionnement du corps une bien grande marge d'action.

II - Les missions de la gendarmerie - Effectifs et personnels.

***Les missions évoluent**

Après ce survol des crédits pour 1988, peut-être conviendrait-il de faire le point sur les nouvelles contraintes que connaît la gendarmerie, en raison du développement de telle ou telle de ses missions.

Ces missions, traditionnelles, restent bien sûr les mêmes, mais, à la suite de l'attribution de deux jours de repos hebdomadaire, à la suite de l'attribution de l'augmentation très sensible des missions d'ordre judiciaire, dont les transfèrements de détenus, qui coûtent très cher en heures par gendarme, à la suite également du temps nécessaire pour l'amélioration de la formation des gendarmes, dont votre rapporteur vous avait déjà entretenus à l'occasion de précédents budgets, à la suite de la surcharge d'activités de la gendarmerie

(1) E.U.L. = équivalent d'unité-logement.

mobile, des problèmes se posent quant à la possibilité pour les gendarmes de continuer à assurer pleinement, avec leurs effectifs, leur encadrement actuel, la totalité de leurs tâches.

Nous n'en voulons comme illustration que le surcroît de travail occasionné par les événements de Nouvelle-Calédonie et de Tahiti, qui contribuent au fait que la gendarmerie mobile dépasse les deux cents jours de déplacement, en moyenne, par an ; on continue à entretenir en permanence pour des tâches de garde statique à Paris, cinq escadrons, auxquels s'ajoutent trois escadrons au Palais de Justice. Un escadron de mobiles, le plus important de l'Arme, est immobilisé en permanence à Biscarrosse, au centre d'essais des Landes (C.E.L.) pour assurer la protection du centre et du pas de tir, dans une pure activité de sentinelles. Peut-être, dans ce dernier cas, va-t-il être possible de trouver, avec la délégation générale pour l'armement, une solution qui permettra de décharger cet escadron d'une tâche qui n'est guère celle des gendarmes ...

Egalement, certaines brigades territoriales sont absolument surchargées et l'habitude semble se prendre de leur faire faire un travail qui n'est pas véritablement le leur, comme l'appel au secours des pompiers par exemple.

De plus, vingt-neuf prisons nouvelles vont être construites, ce qui signifiera, dans le cadre des fonctions judiciaires de la gendarmerie, la nécessité de créer de 400 à 450 postes supplémentaires de gendarmes.

Enfin, la tâche de la gendarmerie en matière de surveillance de la circulation automobile, surtout pour ce qui est des autoroutes, va croissant sans cesse, en rapport avec l'augmentation du kilométrage autoroutier et de la densité de la circulation.

Ajoutons que la création d'un service central d'investigations criminelles de la gendarmerie va entraîner un nouvel effort, dans les structures et dans l'organisation des missions.

En plus de ces surcharges en matière de missions traditionnelles, les très importants programmes d'informatisation et de télécommunication mis en route par la gendarmerie depuis quelques années déjà s'achèvent ou sont en voie de réalisation. Ils vont faire appel de plus en plus à un personnel techniquement adapté à servir ces moyens nouveaux, qui vont entraîner une évolution sensible dans l'exécution des missions de l'Arme.

Il s'agit donc là, vous le voyez, d'une adaptation nécessaire des effectifs, de la gratification des personnels et, à la limite, d'une répartition plus

rationnelle des tâches pour l'exécution des missions exigeant plus de performances de la part du personnel.

*

**

***Les personnels et l'effectif
doivent suivre l'évolution**

Dans le cadre de cette exigence créée par les missions de la gendarmerie et en vue d'assurer une meilleure utilisation des personnels existants, une réflexion s'impose donc sur les actions à prendre, comme nous l'évoquions à l'instant, en vue de décharger la gendarmerie mobile de tâches annexes qui ne correspondent pas réellement à sa mission de maintien ou de rétablissement de l'ordre. Depuis plusieurs années déjà, notre commission a indiqué son souci à ce sujet.

Pour ce qui est des charges habituelles de la gendarmerie, nous vous avons indiqué les augmentations d'effectifs que va lui apporter le budget de 1988. Sur ce nombre, on doit considérer que les deux cents nouveaux gendarmes d'active seront opérationnels en fin 1988, mais qu'ils ne pourront pas grossir les effectifs des pelotons de surveillance et d'information de la gendarmerie (P.S.I.G.): ils iront en effet essentiellement dans les brigades et sur les autoroutes, qui posent un problème sans cesse croissant.

Faudra-t-il d'ailleurs revoir à fond ce problème de la surveillance des autoroutes, grande consommatrice de gendarmes ?

Faudra-t-il d'autre part revoir également la question de l'emploi des gendarmes auxiliaires, qui, d'après le présent projet de budget, vont être augmentés de 500 unités ? Peut-être pourrait-on s'orienter davantage vers la substitution, dans les brigades, de deux gendarmes auxiliaires (appelés du contingent) bien choisis à un gendarme d'active, tout au moins dans des brigades nombreuses et surchargées ou dans certaines P.S.I.G. ? Cette formule permettrait de récupérer probablement un millier de gendarmes d'active pour des tâches plus adéquates.

Ce sont là autant de problèmes auxquels nous savons que réfléchit activement la Direction générale de la gendarmerie.

*

**

A la lumière de ces réflexions, et en tenant compte des mesures concernant les personnels contenues dans le budget pour 1988, les besoins actuels d'encadrement des unités en officiers et en sous-officiers gradés, compte tenu du développement croissant des missions, peuvent se résumer comme suit :

En ce qui concerne les officiers, les difficultés à venir pourraient trouver leur origine :

- dans l'obligation faite à la gendarmerie de créer des unités nouvelles et d'assurer des missions supplémentaires (D.O.T. notamment) ce qui s'est traduit, depuis 1982, par la mise en place de 180 officiers ;

- dans la décision prise, pour améliorer la formation, d'allonger le cycle des études à l'E.O.G.N. (Ecole des officiers de la gendarmerie nationale) à partir de 1986, ce qui entraîne le maintien en écoles d'un certain nombre d'officiers élèves et de cadres et se traduira en particulier par un "déficit" de 70 à 80 officiers sur le terrain pendant l'année 1988-1989.

La gendarmerie, de ce point de vue, peut estimer un tel besoin à 300 postes d'officiers supplémentaires dans les années à venir.

Pour ce qui est des sous-officiers, au début des années 80, la gendarmerie constatait que :

- les perspectives de carrière présentées aux sous-officiers de gendarmerie n'étaient pas satisfaisantes au regard des débouchés offerts aux sous-officiers des autres armées,

- le développement croissant des missions de la gendarmerie, leur diversité et leur complexité exigeraient sur le terrain un meilleur encadrement des unités et conduisait à la nécessité de modifier sensiblement la pyramide des grades par la transformation de 3.000 emplois de gendarmes en emplois de gradés répartis comme suit : 300 majors, 400 adjudants-chefs, 1.100 adjudants, 1.200 maréchaux ces logis-chefs.

Depuis, des mesures ont été retenues, une en 1983 puis deux en 1987 et 1988 :

Une première mesure a été prise en 1983 : transformation de 500 emplois de gendarmes en emplois de gradés (20 majors, 60 adjudants-chefs, 170

adjudants, 250 maréchaux des logis). La seconde intervenue en 1987 a concerné 300 emplois (30 majors, 40 adjudants-chefs, 110 adjudants, 120 maréchaux des logis-chefs). Une nouvelle transformation de 300 emplois de gendarmes en gradés a été inscrite au présent projet de budget pour 1988.

Quant à la création du service central d'investigations criminelles, auquel nous avons fait allusion, elle va entraîner les conséquences suivantes pour la gendarmerie, en matière de police judiciaire :

1) L'effort consenti par la gendarmerie pour faire face à sa mission de police judiciaire se traduit au triple plan des structures, de la formation et des techniques mises en oeuvre.

- L'évolution des structures, tout d'abord, est marquée par la création récente de six nouvelles brigades de recherches et de la section de recherches de Pau. Parallèlement à cette adaptation nécessaire des unités du terrain, une section technique d'investigation criminelle, embryon du futur laboratoire de police scientifique de la gendarmerie, sera créée à l'échelon central dès le 1er octobre 1987.

Il est, par ailleurs, envisagé de renforcer la section de police judiciaire de la Direction générale de la gendarmerie nationale et de lui donner une compétence nationale pour lui permettre de mieux remplir sa mission de coordination au profit des unités.

- Sur le plan de la formation, ensuite, il convient de souligner l'augmentation sensible de la durée et de l'effectif des stages de sous-officiers organisés au centre de perfectionnement de police judiciaire de Fontainebleau.

L'accent a également été mis sur la formation des officiers : c'est ainsi qu'est organisé au centre d'enseignement supérieur de la gendarmerie un stage réservé à ceux d'entre eux qui prennent pour la première fois le commandement d'une compagnie de gendarmerie départementale.

- Il faut tenir compte, enfin, des progrès considérables qu'apportent les nouvelles techniques, en particulier dans le domaine des rapprochements judiciaires automatisés : la mise en oeuvre progressive du système JUDEX dans trois régions de gendarmerie et l'accès déjà possible de toutes les unités équipées du réseau Saphir à la base de données des objets volés bien identifiés (O.V.B.I.) témoignent de l'avance incontestable de la gendarmerie dans ce domaine.

Par ailleurs, la gendarmerie poursuit ses efforts pour adapter ses modes d'action à l'évolution de la criminalité ; c'est ainsi que les militaires de la gendarmerie peuvent désormais être autorisés à revêtir la tenue civile pour effectuer des reconnaissances et des surveillances, lorsque celles-ci sont indispensables au succès de l'enquête judiciaire à laquelle ils participent, et que le port de l'uniforme est de nature à compromettre la réussite de ces missions.

2) La création du service central d'investigations criminelles de la gendarmerie correspond à deux objectifs :

- procéder aux examens de police scientifique demandés par les unités ou les magistrats,

- fournir le support indispensable à la formation des personnels en police technique et scientifique.

Ce service aura pour vocation, non pas de répondre à l'ensemble des besoins de la gendarmerie mais d'effectuer, dans les meilleurs délais possibles, toutes les analyses nécessitées par certaines affaires complexes dans les domaines suivants : biologie, physique-chimie, cheveux-fibres - papiers, incendies - explosifs, balistique, toxicologie, documents, dactyloscopie, acoustique, photographie.

Il regroupera des personnels scientifiques et des techniciens qui pourront être recrutés dans les armées, en milieu civil et au sein de la gendarmerie.

Appelé à être requis aux fins d'expertises par les magistrats, il pourrait, de lui-même, confier certains travaux à des organismes extérieurs qui lui seraient liés par contrat.

Les différents aspects de la mise en oeuvre du service (personnels, matériels, infrastructure) sont actuellement à l'étude.

La section technique d'investigations criminelles (S.T.I.C.), embryon du futur service central, qui sera créée à Rosny-sous-Bois à l'effectif de 19 (1 officier, 18 sous-officiers) sera en mesure de procéder à des examens dans les domaines suivants : dactyloscopie, écrits-faux, marques sur supports durs, fibres, balistique, photographie.

Cette revue des missions de la gendarmerie pourrait se conclure par la présentation des statistiques de la gendarmerie (en métropole et outre-mer) pour l'année 1986).

1) Police judiciaire :

- crimes et délits constatés : 1.146.514 dont :

. Homicides	1.066
. Attaques à main armée	1.348
. Cambriolages	82.162
. Vols avec violences envers les personnes	3.705
. Viols et attentats à la pudeur	3.676
. Vols divers	389.422
. Escroqueries	113.025
. Chèques sans provision	194.945
. Stupéfiants :	
*trafic	2.030
*consommation	19.612

2) Secours :

	Montagne	Mer et plans d'eau
Nombre de personnes au profit desquelles la gendarmerie est intervenue	4 671	2 582
Nombre d'opérations de secours	2 351	783
Tués	230	83
Blessés	1 514	121
Heures de vols d'hélicoptères	1 419	628

3) Circulation routière.

- Accidents corporels	69 416
dont accidents mortels	7 152
- Tués	8 211
- Blessés	107 217
dont : blessés graves	41 196
blessés légers	66 021
- Nombre d'infractions relevés	2 839 788
- Nombre de dépistages de l'imprégnation alcoolique	1 645 832
	(dont 43 631 positifs).

Pour conclure sur les problèmes du personnel, il est utile de faire le point sur les nouvelles modalités de répartition des missions de maintien de l'arme entre police et gendarmerie et, en cas de menace, sur les points sensibles situés en zone urbanisée.

Un groupe de travail, dont la création avait été annoncée par le Premier ministre à l'occasion de sa visite dans la gendarmerie à Dijon, s'est réuni le 22 juin 1987 sous la présidence du directeur du cabinet du Premier ministre et a permis d'arrêter les décisions suivantes :

- les tâches à faible rendement des unités de la gendarmerie départementale feront l'objet d'un audit approfondi confié, sous la responsabilité du ministre de la défense, au contrôle général des armées,

- les emplois inadaptés des escadrons de gendarmerie mobile seront examinés par la commission chargée de rééquilibrer les charges entre la gendarmerie et la police,

- le redéploiement des unités de gendarmerie départementale sera poursuivi avec vigueur et imagination,

- les modalités d'utilisation de la gendarmerie par le ministère de la justice seront examinées conjointement par le ministère de la défense, le ministère de la justice et le cabinet du Premier ministre, dans le souci de moderniser les procédures et de mettre fin à des situations de gaspillage des effectifs,

- les renforts en effectifs d'officiers et de sous-officiers seront proposés par le ministère de la défense dans le cadre de la procédure budgétaire normale.

Le problème de la coordination des missions de la police et de la gendarmerie est en cours d'examen par la 4ème commission, présidée par le premier avocat général à la Cour de Cassation ; elle a été chargée d'examiner l'ensemble des missions de la police et de la gendarmerie dans les domaines de la sécurité publique et de la police judiciaire et de la défense.

Elle doit présenter son rapport sous peu.

III - Les principaux équipements.

En matière d'équipements, nous voudrions insister plus particulièrement d'une part sur les systèmes d'informatique et de radio-communications, d'autre part sur le rajeunissement du parc automobile de la gendarmerie.

1. L'automatisation dans la gendarmerie

La gendarmerie a conçu deux systèmes d'information, l'un intéressant le service, l'autre la gestion.

Dans le domaine du service, le système est articulé autour du réseau de transmission de données "Saphir" relié à des ordinateurs centraux traitant des informations judiciaires, système "Centaure" et les informations routières, système "Sagac".

Dans le domaine de la gestion, deux ensembles ont été réalisés :

- "Cartage" pour le traitement des informations intéressant l'administration centrale ;
- "Araignée" pour le traitement des informations intéressant chaque corps de gendarmerie.

S'intégrant totalement ou partiellement à l'un ou l'autre de ces deux systèmes d'information, s'en dissociant au contraire totalement, sous différents

aspects, un nouveau système s'est imposé tant le besoin des utilisateurs se faisait pressant : le système bureautique gendarmerie.

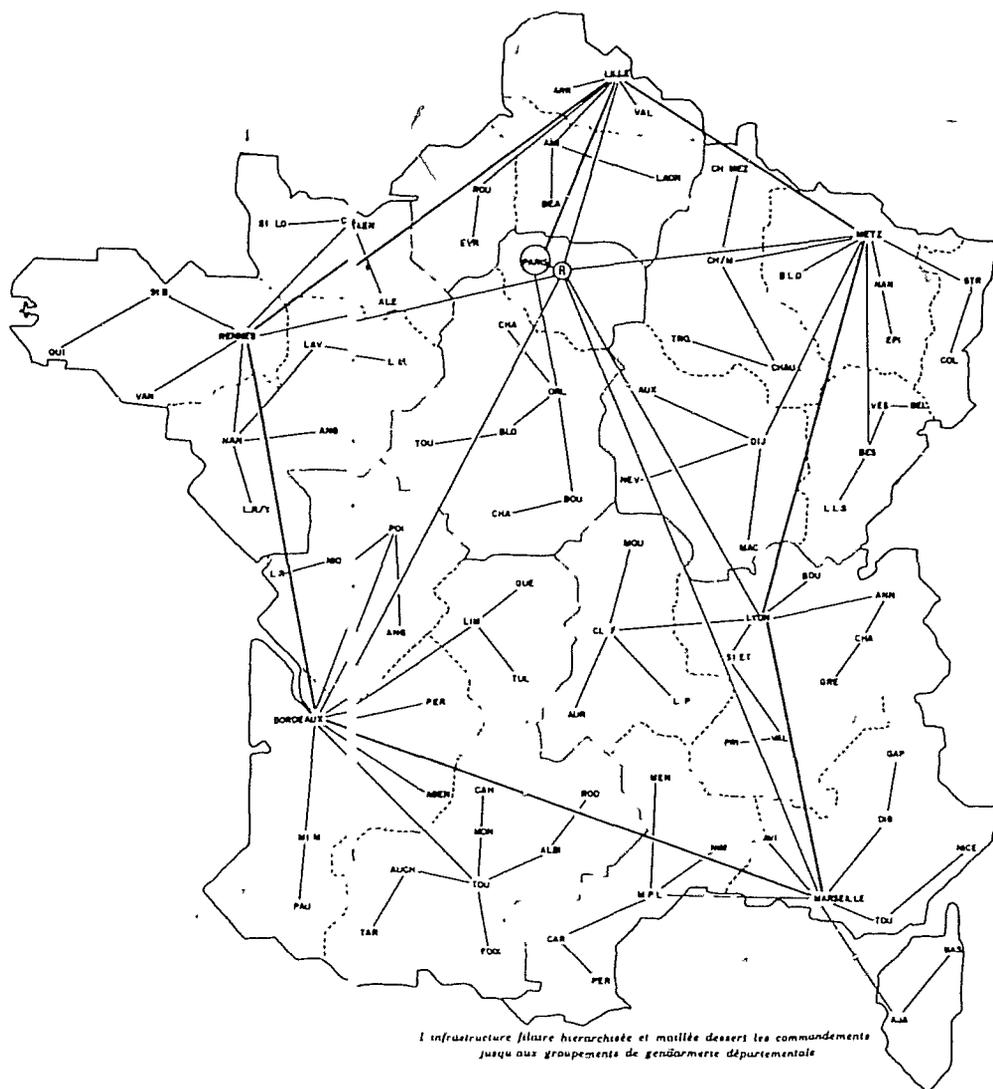
Le bilan du réseau Saphir se présente actuellement comme suit : à la date du 1er juillet 1987 soixante treize (73) groupements de gendarmerie départementale sont dotés du sous-système radioélectrique et tous les groupements sont équipés du sous-système filaire. En 1988, tous les groupements seront complètement équipés du "Saphir".

Un programme d'équipements radioélectriques supplémentaire en terminaux radio est en outre prévu sur quatre années de 1987 à 1990.

Enfin, un ensemble micro-ordinateur et imprimante, capable d'assurer les fonctions de terminal filaire, sera installé en 1987 dans certains services techniques ou unités de recherches.

Le système "Saphir" met en relation radio tous les abonnés entre eux et avec le centre frontal. La jonction entre les liaisons radioélectriques et les terminaux installés dans les brigades ou embarqués dans les véhicules est assurée par les postes radio actuellement en service.

Le schéma d'implantation du "Saphir" est représenté par le graphique suivant.

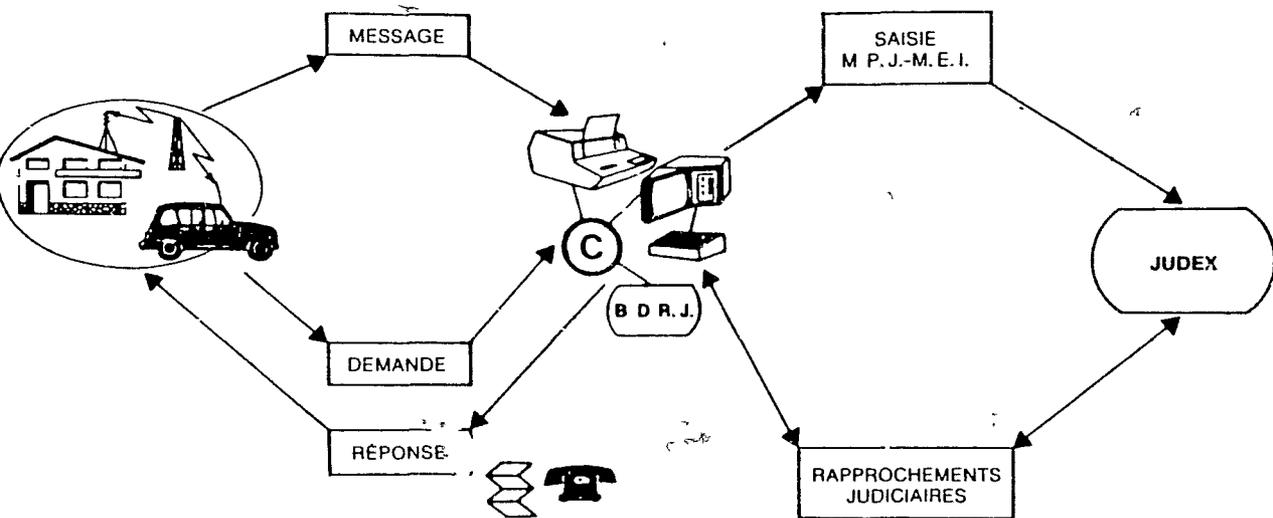


Le système Centaure, pour sa part, traite les bases de données suivantes, accessibles directement à toute unité disposant d'un terminal Saphir :

- fichier de personnes recherchées (réalisation en 1980) ;
- fichier des véhicules volés (réalisation en 1981) ;
- fichier des chèques volés, utilisés frauduleusement (réalisation en 1985) ;
- système de rapprochements judiciaires JUDEX opérationnel sur trois régions de gendarmerie en 1987 ; la 1ère, la 2ème et la 5ème) ;
- fichier des objets volés bien identifiés (O.V.B.I.) (en service depuis novembre 1986).
- fichier des objets volés bien décrits (O.V.B.D.) (en cours de réalisation).

Quant au système judiciaire de documentation et d'exploitation de la gendarmerie (JUDEX), il est en cours de réalisation et a pour objectif de mettre à la disposition des enquêteurs des unités spécialisées de recherches une base d'informations complètes et structurées.

Il s'articule d'après le schéma suivant :



D'autre part, chaque groupement équipé du sous-système radio peut alimenter et interroger le système SAGAC chargé de gérer les informations qui décrivent les perturbations affectant le réseau routier.

Depuis le 1er avril 1987, le système gère en temps réel des statistiques gendarmerie sur les accidents corporels de la circulation (tués et blessés).

Le "plan d'alerte" dont l'objectif est de diminuer le temps de transmission de l'alerte aux unités susceptibles d'intervenir en cas d'événement majeur (hold-up par exemple) a été intégré au système dans sa forme expérimentale.

Enfin, le système d'information conçu pour traiter l'ensemble des problèmes de gestion de la gendarmerie nationale, comprend deux parties interdépendantes :

- Cartage, sous-système de gestion centralisée ;
- Araignée, sous-système de gestion répartie (légions de gendarmerie et organismes formant corps).

Les deux sous-systèmes Cartage et Araignée sont conçus pour échanger des données. Actuellement réalisés deux fois par mois au moyen de bandes magnétiques, ces échanges seront effectués par le réseau Transpac à partir de 1988.

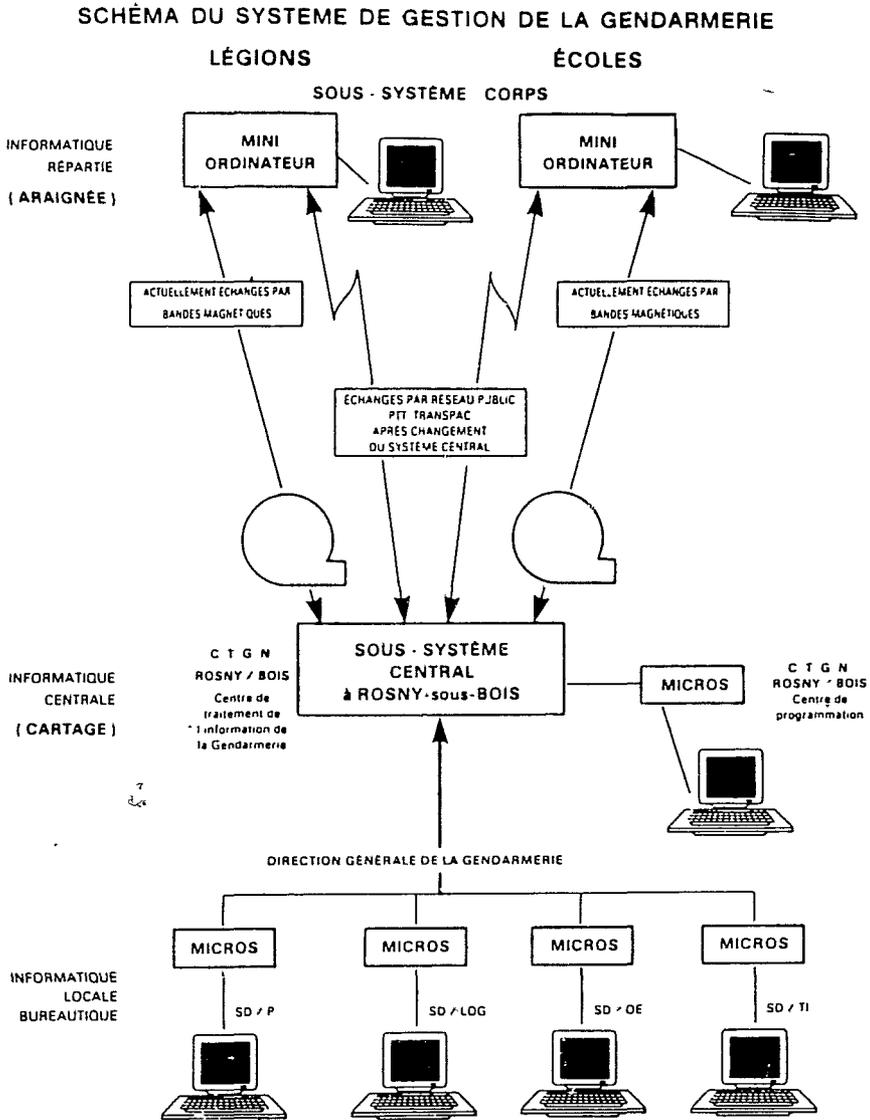
A - Le sous-système Cartage se compose d'un seul ordinateur, un Iris 60, installé à Rosny sous Bois depuis 1973. Son remplacement par un ordinateur DPS 8/52 est prévu dès cette année. Un second ordinateur de même type lui sera adjoint en 1988.

L'objectif consiste à mettre en place dans un grand nombre de bureaux des micro-ordinateurs Questar 400 assurant les fonctions de terminal d'interrogation, de machines de traitement autonomes, de postes bureautiques et de postes de développement.

B - Le sous-système de gestion répartie Araignée comporte 36 mini-ordinateurs Solar 16-65 dont l'exploitation est assurée de façon autonome par du personnel du corps non spécialiste en informatique.

Cette réalisation commencée en 1981 est entièrement achevée.

Elle se matérialise par le schéma suivant :



Dans ces conditions, le système bureautique de la gendarmerie nationale se subdivise en quatre ensembles.

a). La bureautique de la Direction générale de la gendarmerie nationale.

Directement reliée au système de gestion centralisée Cartage, elle est en fait étroitement dépendante de ce système (cf. annexe n° 4).

b). La bureautique d'état-major :

Elle équipera les états-majors des régions de gendarmerie, des corps de gendarmerie (complément du système Araignée) et du commandement des écoles de gendarmerie.

c). La bureautique de service :

Une étude destinée à faciliter le commandement et l'organisation du service des unités de gendarmerie départementale (groupements, compagnies, brigades) est en cours.

d). La bureautique spécifique :

Elle intéresse essentiellement l'équipement des services techniques ou des unités spécialisées dont les charges sont importantes (laboratoire photographique central de Rosny sous Bois, cellule "gestion des formulaires" et centre d'archives du centre administratif de la gendarmerie nationale au Blanc.

2. Les télécommunications

Un important programme de renouvellement du réseau de radiocommunication, qui a reçu le nom de "Rubis", ainsi qu'un programme de communications destiné au réseau de crise, sur fréquence gouvernementale, et baptisé "Diamant", en sont actuellement arrivés au point suivant :

Le programme "Rubis" vise au remplacement de l'ensemble des réseaux VHF et UHF, de la gendarmerie départementale (réseaux "compagnie", "groupement" et "unité d'autoroute").

Il comporte le renouvellement des matériels suivants, actuellement en place :

- 22.400 stations radioélectriques fixes et mobiles (matériels TMF 623 et ERV 200) ;

- 600 relais automatiques.

La conduite du projet a été confiée à la Délégation générale pour l'armement (Direction de l'électronique et de l'informatique) qui a consulté les industriels.

Le programme "Diamant", lui, a pour objet le renouvellement d'un ensemble d'émetteurs-récepteurs ayant en général plus de 30 ans d'âge. Ces matériels sont installés dans les groupes de commandement de gendarmerie départementale et en dotation dans les formations mobilisées de la gendarmerie pour assurer les liaisons radioélectriques dans le cadre de la défense opérationnelle du territoire.

Le choix des matériels est orienté vers des spécifications civiles afin d'en réduire le coût, mais ces équipements seront compatibles avec des émetteurs-récepteurs du type militaire fonctionnant dans la même gamme de fréquence (TRPP 13).

Le programme d'acquisition des matériels porte sur 750 stations fixes, 1.800 stations mobiles, 400 stations portatives et 450 relais automatiques.

L'expérimentation des matériels de pré-série était prévue en novembre 1987. La généralisation sera réalisée à l'issue, au cours de l'année 1988.

3. Le rajeunissement du parc de véhicules

Le budget de 1988 va permettre de lancer un important programme de rajeunissement du parc des véhicules de la gendarmerie.

Une nouvelle réduction de 10.000 km du seuil de réforme des véhicules de brigade de petite capacité a été décidée en 1987. Cette mesure devrait permettre de rajeunir de près d'une année le parc de véhicules de ce type en ramenant son âge moyen à moins de 5 ans.

Par ailleurs, l'entrée dans le parc de plus de 1.300 motocyclettes, échelonnée entre septembre 1986 et mars 1988, et le retrait des véhicules les plus anciens se traduiront par un rajeunissement sensible du parc et un abaissement de l'âge moyen de celui-ci à environ 7 ans.

Enfin, la poursuite du remplacement des véhicules de brigade grande capacité de type Renault Estafette par des véhicules Renault Trafic et break Peugeot 305 Diesel va contribuer au rajeunissement du parc de ce type de véhicules dont l'âge moyen doit se situer à la fin de l'année 1987 à environ 5 ans.

D'autre part, la régie Renault, pour des raisons techniques, éprouve des difficultés pour la mise au point du véhicule Trafic 4×4 dont l'achat était envisagé en 1986. Le premier exemplaire pouvait être mis à la disposition de la gendarmerie dans le courant du dernier trimestre de 1987.

Toutefois, en vue de satisfaire les unités dont les circonscriptions comprennent des réseaux de pistes difficilement praticables, il est envisagé de mettre en place quelques breaks Peugeot 505 4×4 Dangel.

En ce qui concerne l'industrialisation d'un véhicule léger 4×4 pour les P.S.I.G. et dans les escadrons de gendarmerie mobile en complément de la V.L.T.T. Peugeot P4D, cinq véhicules de types différents ont été retenus. Ces véhicules subissent actuellement une série d'essais comparatifs.

A l'issue, cinq exemplaires des deux véhicules retenus seront évalués par les utilisateurs des différentes armées au cours de l'année 1988. L'industrialisation pourra ensuite être programmée et les premières livraisons pourraient intervenir à partir de 1989.

Il faut noter que, après deux années d'emploi intense des V.B.R.G. (véhicules blindés à roues de la gendarmerie) dans les départements et territoires d'outre-mer, certains véhicules ont atteint des kilométrages importants sans qu'aucun problème majeur ne soit constaté. Cette situation remet en cause le calendrier initial envisagé de rénovation et de remotorisation systématique de l'ensemble du parc.

Quant au renouvellement des V.T.T. AMX 13, qui seraient remplacés par des V.A.B. 4×4, il devrait débuter en 1989 et se poursuivre sur deux années.

Enfin, l'acquisition de camionnettes T.R.M. 2.000 prévues pour remplacer les Saviem TP.3 dans les unités de gendarmerie mobile a débuté en 1987 et devrait se poursuivre en 1988.

3. Autres équipements majeurs

Pour mémoire, nous mettons ci-dessous devant vos yeux le tableau de commande des autres équipements majeurs de la gendarmerie qui figuraient dans le budget de 1987 et l'état de leur réalisation.

Chapitre et article	Nature des équipements	Principaux équipements	Commandes	
			Premier semestre	Deuxième semestre (Prévisions)
53-51-10	Matériels électroniques	Groupes électrogènes Alimentations sans coupure Installations téléphoniques Réseau Diamant (E.R.) Télécopieurs	150 1 000 39 » »	250 350 31 2 500 200
53-51-20	Transport et autres véhicules	Véhicules de liaison et de brigade Véhicules de police de la route Véhicules légers tout terrain Camionnettes tactiques Fourgons-cars MO Motocyclettes Moyens nautiques (vedettes de surveillance)	1 732 215 170 195 30 422 3	» » » » » 48 1
53-51-30	Armement Munitions Optiques et divers	Pistolets automatiques Fusils de précision Gilets pare-balles Jumelles observations nocturnes Grenades lacrymogènes	» » » » 52 000	19 200 133 3 300 143 »
53-51-40	Matériels techniques	Alcootests Ethyloests Ethyloètres Matériels de protection MO	1 600 000 » » 700	» 2 000 900 »
53-51-60	Moyens informatiques	Système SAPHIR - sous-ensembles de terminaux - concentrateurs Lecteur optique	2 244 » 1	» 14 »
53-51-60	Matériels aériens	Hélicoptères légers « Ecureuil »	6	»
53-52-10	Habillement	Confection tenue G.A. Casques modèle F 1 Casques MO	5 500 15 000 1 500	» » »
53-52-20	Couchage	Sacs de couchage TTA Lots de matériels de couchage écoles Lots de matériels de couchage MO	5 000 1 500 »	» » 700

Rappelons également, pour être complets, la liste des opérations immobilières de 1987, dans le tableau suivant :

**I. — Liste des opérations immobilières financées
au cours du 1^{er} semestre 1987 :**

Résidences	Nature des programmes
Neuilly-sur-Marne (Seine-Saint-Denis)	— Réalisation d'un cantonnement pour les unités de gendarmes mobiles déplacées. — Réalisation d'ateliers pour les groupements de gendarmerie départementale.
Région parisienne	Construction de cantonnement pour les unités de gendarmerie mobile déplacées (tranche).
Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) : caserne La Briandais	Construction d'un casernement pour les unités de gendarmerie départementale.
Valenciennes (Nord) : caserne Descamps	Extension et restructuration du casernement de gendarmerie départementale (tranche).
Foix (Ariège) : caserne Gaston de Foix	Extension et aménagement du casernement de gendarmerie départementale (tranche).
Alès (Gard)	Construction d'un casernement de gendarmerie départementale.
Grasse (Alpes-Maritimes) : caserne Kellermann .	Construction d'un casernement pour les unités de gendarmerie de la résidence (tranche).
Agen (Lot-et-Garonne) : caserne Valence	Construction d'un casernement pour les unités de gendarmerie départementale.

**II. — Liste des opérations immobilières à financer au cours
du 2^e semestre 1987 :**

Résidences	Nature des programmes
Sélestat (Bas-Rhin) : quartier Cambours	Construction d'un casernement de gendarmerie mobile (tranche).
Ferrette (Haut-Rhin) : caserne Moreigne	Extension et aménagement du casernement de gendarmerie mobile.
Dreux (Eure-et-Loir)	Construction d'un casernement pour les unités de gendarmerie mobile et départemental de la résidence.

Pour compléter le tableau des opérations immobilières, que nous venons de vous présenter, nous pouvons vous indiquer que, pour l'entretien des casernements le montant des crédits prévus au projet de loi de finances pour 1988 s'élève à 86,623 MF.

Les crédits ouverts pour la gestion 1987 ont permis d'accentuer l'effort permanent d'entretien et de rénovation du parc immobilier existant pour la réalisation de :

- travaux visant à la conservation du clos et du couvert, à l'amélioration de la sûreté, de l'hygiène et de la sécurité du travail dans les immeubles propriété de l'Etat,
- travaux indispensables d'entretien courant ou locatif dans les casernements appartenant à l'Etat ou pris à bail.

Enfin, dans la poursuite de la politique du logement de la gendarmerie, le nombre d'équivalents-unités-logements mis en chantier et livrés de 1986 à 1988 ainsi que le montant des subventions (en A.P.) aux collectivités locales se présentent comme suit :

		1986	1987 (Prévisions)	1988 (Prévisions)
ÉTAT	Commandes	1 175	990	1 030
	Livraisons	651	1 220	1 400
COLLECTIVITÉS LOCALES	Commandes	900	700	850
	Livraisons	989	900	700
	Subventions (A.P.)	Budget initial 60 millions de francs	Budget initial 35,55 millions de francs	Projet de budget 73,664 millions de francs

Conclusion

Dans son ensemble, ce budget 1988 de la gendarmerie est donc satisfaisant. Il est bien évident qu'il se situe quand même plus près de l'austérité que de la richesse. De nombreux problèmes continuent certes d'apparaître ; nous ne ferons qu'évoquer, par exemple, l'augmentation de 11,5% des loyers, qui était d'ailleurs attendue, en raison de la fin des anciens baux non révisables ; nous vous avons indiqué les questions qui se posent à propos des effectifs, notamment celui des officiers dont il faudrait augmenter le nombre, ou à propos de l'emploi des

personnels : la surveillance des autoroutes, tout particulièrement, et une meilleure utilisation des gendarmes auxiliaires devront faire l'objet de réflexions suivies.

En revanche, le titre V est satisfaisant et s'inscrit bien dans le considérable effort de modernisation que la gendarmerie a entrepris il y a quelques années et qu'elle maintient fermement.

*
* *

Au demeurant, votre commission donne un avis favorable à l'approbation de l'ensemble du budget de la défense pour 1988.